



Par la grâce de Dieu, le clément, le plus miséricordieux
Salutations sur le prophète Mohammad et sa sainte famille

Charte des imams, conférencier-cièr-e-s et orateur-trice-s

Code de déontologie du Minbar (Chaire à prêcher)

*Imam : Dans le Shiisme, la notion de l'Imam revêt une dimension divine. Nous utiliserons ce terme dans sa définition la plus générique avec un petit « i » pour désigner les ministres des cultes (sheikhs et autres leaders des mosquées et centres religieux).

*Ahl Al Bayt : La sainte famille prophétique (as), ou les Gens de la Maison

*Le « Minbar » ou chaire ou encore pupitre, a toujours été et restera une partie intégrante de l'identité religieuse musulmane et Shiite en particulier. Il a servi la communauté non seulement pour transmettre le savoir mais aussi pour attirer et éduquer les cœurs et les esprits. Il occupe une position centrale dans la mesure où il est indirectement attaché à la sainte personne du prophète Mohammad (saws) ou des saints Imams (as) d'où l'appellation « la chaire du Prophète » ou la « chaire Hussaini ».

L'objectif premier de la documentation des directives relatives au Minbar est de préserver le caractère sacré de cette sainte plate-forme et de l'empêcher d'être instrumentalisé à divers degrés. Nos institutions religieuses doivent veiller à ce que la plate-forme soit respectée et soutenue au mieux afin d'inspirer et éduquer les générations actuelles et futures.

Le conseil shiite de France veillera au respect de ces dispositions éthiques :

1. Le-La Conférencier-ère aborde un large éventail de questions relatives aux besoins spirituels, éducatifs, sociétaux et historiques de la société, ce qui exige qu'il-elle soit bien formé-e et préparé-e à discuter de divers sujets dans de nombreux domaines qui couvrent les besoins du public et des autres solliciteurs de conseils.
2. Le-La Conférencier-ère doit être conscient-e des enjeux culturels de son époque. Il-elle doit être capable de lire les évolutions, les nouvelles pensées et les changements de comportement dans chaque société afin d'accompagner pédagogiquement les questionnements des fidèles et démystifier les zones d'ombre et les doutes.

3. Le-La Conférencier-ère doit veiller à faire preuve d'une grande intelligence et sagesse dans le choix des versets coraniques, exégèses, hadiths, arguments théologiques et récits historiques.

Le Shiisme a toujours été un culte et un courant favorisant l'esprit critique, la relecture de l'héritage, l'anticipation et l'accompagnement jurisperudientiel des évolutions sociétales. Il est important que celles et ceux qui prêchent puissent être dans cet esprit d'ouverture et d'autocritique.

Conséquemment, les propos des cadres religieux et ministres des cultes doivent s'inscrire dans ce principe résumé en ces mots visionnaires de l'**Imam Ali Ibn Abi taleb (as)** :

« Ne contraignez pas vos enfants à adopter vos ādāb (comportements, convenance éthique, alimentaire, vestimentaire, us culturels et manière de vivre) car ils ont été créés pour une époque qui n'est pas la vôtre »

4. Le-La Conférencier-ère doit éviter les discours qui servent à entretenir les ambiguïtés théologiques ou à alimenter les débats stériles incompatibles avec le niveau intellectuel, cultuel et culturel du public. Aussi, les discours ne peuvent puiser leurs contenus dans les fake-news ou autres discours complotistes.
5. Ambassadeurs-drices du Shiisme, les conférencier-cières ont un rôle primordial dans la vulgarisation de la riche pensée et des enseignements humanistes du saint Prophète (sawa) et sa sainte famille (as) s'abstenant ainsi de tout propos haineux et discriminatoire. Ils et elles s'engagent à respecter les lois de notre pays.
6. L'héritage de la Famille du Prophète (as) est beau et précieux mais sa diffusion dépend en grande partie de l'habileté et de la créativité de l'orateur-trice. Les paroles religieuses doivent s'inspirer des valeurs universalistes enseignées par le Shiisme. En effet, notre 6ème Imam, **Jaafar A-Sadeq (as)** dit:

"En vérité, si les gens connaissaient la beauté de nos paroles, ils nous suivraient certainement".

Le propos religieux devrait également répondre aux questionnements de toute personne au-delà de son origine, confession ou croyance. Il doit résonner dans le cœur de toute personne cherchant le savoir, la connaissance et la spiritualité.

7. Le-La Conférencier-ère traitant des sujets sociaux, sociétaux et économiques doivent consulter les experts dans les domaines sociaux et éducatifs tels que les psychologues, les économistes ou les sociologues afin d'être en mesure de répondre judicieusement et scientifiquement aux problématiques posées et nourrir la réflexion théologique.

- 8.** Le Minbar dans le Shiisme revêt une symbolique spirituelle forte entourée de sacralité. Nul ne peut utiliser le Minbar pour propager des idéologies politiques ou géopolitiques créant des divisions et des tensions entre les fidèles et avec le reste de la société.

Le minbar doit tenir son rôle éducatif séculier et son but de transformation sociale et réforme spirituelle, individuelle et collective.

- 9.** Le-La Conférencier-ère doit mettre les fidèles au centre de leurs préoccupations. L'imam et tout cadre religieux accueillent les fidèles de façon inconditionnelle et inclusive sans jugement. Il est de leur responsabilité éthique et religieuse d'accompagner les uns et les autres dans leurs cheminements spirituels.

La mosquée n'est pas seulement un lieu de prière mais un espace d'échange, de recueillement, de socialisation, d'éducation et d'émulation intellectuelle.

- 10.** Le-La Conférencier-ère et les imams sont les représentants du culte shiite en France et participent en ce sens à l'enrichissement des relations entre différentes composantes de la société française à travers l'éducation au vivre-ensemble, au travail interreligieux et œcuménique. Leur rôle religieux a un impact sur la cohésion sociale d'où l'importance d'être dans l'empathie, le non-jugement et la pédagogie.

- 11.** Les imams et autres cadres religieux ne sont pas aptes à délivrer des fatwas (décrets) et avis jurisprudentiels catégoriques sans le conseil des experts jurisconsultes.

Certes, les imams jouissent d'une grande autonomie et nourrissent les débats théologiques et transmettent des préceptes et enseignements religieux mais ne peuvent en aucun cas se substituer à l'autorité canonique et spirituelle de la Marja'iyya, symbole de la grandeur du shiisme, son dynamisme et son indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques.

**Les louanges appartiennent à Allah, le Seigneur des mondes
et la paix et les bénédictions d'Allah soient sur le saint prophète Mohammad et sa
sainte famille immaculée**

